



LE P'TIT LIEN



Septembre 2026

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Noëlle Richard, Maire, avec 14 élus présents sur 15, un pouvoir étant donné par l'élue excusée. La séance a porté sur plusieurs décisions administratives, RH, sécurité et habitat.

Principales décisions :

- **Procès-verbal du 8 juillet 2026** : approuvé à l'unanimité.

- **Ressources humaines :**

- Renouvellement jusqu'au 3 octobre 2027 du CDD de l'agent chargé de la salle communale Saint-Pierre ;
- *Création*, à compter du 1er décembre 2026, d'un poste permanent de Secrétaire général de mairie – catégorie B, 35 h, permettant notamment la nomination de Mme Carine Ménard ;
- *Création*, au 1er octobre 2026, d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à 29,283/35 h afin de permettre l'avancement de grade d'un agent communal.

- **Sécurité** : validation à l'unanimité du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du DICRIM.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) informe les habitants sur les risques pouvant concerner la commune et sur les moyens de prévention et d'alerte. Il sera accessible au public en mairie.

Le PCS organise, quant à lui, les actions à mettre en place par la commune en cas d'évènement majeur ou de situation de crise.

Ces documents seront régulièrement mis à jour.

- **Habitat** : Dans le cadre de l'OPAH, dispositif destiné à améliorer les logements privés, la commune accorde une subvention de 1000€ pour des travaux d'adaptation d'un logement situé rue de Bellevue.

- **Taxe sur les logements vacants** : A partir de 2027, la commune met en place la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) qui remplacera la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV). Elle concernera, sous certaines conditions, les logements restés vacants pendant au moins 2 ans. L'objectif est d'inciter les propriétaires à remettre les logements concernés sur le marché. Décision adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions.

- **Droit de préemption urbain** : la commune renonce à préempter le bien situé 1 rue de la Pentière.

- **Dates à retenir :**

- **11 septembre 2026** : Assemblée générale de Festiv'Arche - salle Saint-Pierre, 20h.
- **17 septembre 2026** : journée découverte touristique organisée par l'Office de tourisme Anjou Bleu.
- **22 septembre 2026** : réunion avec les associations angriennes - salle Saint-Pierre, 19h30
- **24 septembre 2026** : réunion DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale).
- **29 septembre 2026** : Assemblée générale d'Anjou Bleu Communauté.
- **8 octobre 2026** : prochaine séance du Conseil municipal.
- **23 novembre 2026** : Séminaire du Syndicat Intercommunal Candéen (initialement prévu le 24 septembre).

- **Informations diverses :**

- Une vérification de la conformité des installations électriques des bâtiments communaux a été réalisée. Un état des lieux permet désormais d'identifier les travaux pouvant être effectués par le service technique de la commune.
- Le CCAS a également rendu visite à une angrienne récemment devenue centenaire.

Rentrée scolaire chez les PS/MS/GS

22 élèves sont rentrés en PS/MS/GS cette année. Ils vont travailler sur le thème des saisons et des événements qui rythment une année d'école. Les rituels se mettent en place.....



.....des moments collectifs, des moments de travail....



Les élèves ont participé à une chasse aux mascottes afin de les retrouver : cette année, il y en aura 4 : Monsieur Corbeau, Monsieur Hérisson, la famille Lapin et la famille Sanglier !



ANJOU BLEU COMMUNAUTE



PRÊT DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX



Broyeur électrique



- Réservé aux usagers d'Anjou Bleu Communauté
- Branchages jusqu'à 4,5 cm de diamètre
- Prêt gratuit
- Retrait et retour du broyeur à Segré
- Fournir une attestation de responsabilité civile

Broyeur thermique



- Réservé aux usagers d'Anjou Bleu Communauté
- Branchages jusqu'à 9 cm de diamètre
- 8 € la ½ heure d'utilisation
- Retrait et retour du broyeur à Châtellais
- Disposer d'un véhicule avec attache-remorque
- Fournir une attestation de responsabilité civile



Réservation et informations auprès du service gestion des déchets d'Anjou Bleu Communauté
18, rue du Docteur Paul Chevallier - BP 50148 - 495001 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU



Tél : 02 41 92 52 72



dechets@anjoubleucommunauté.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance du Candéen

Des matinées pour les tout-petits à Angrie

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Candéen propose tout au long de l'année des matinées d'éveil, de rencontres et de découvertes destinées aux enfants, parents, assistants maternels et gardes à domicile.

Des activités variées

Ces rendez-vous sont l'occasion pour les tout-petits de participer à des activités adaptées à leur âge :



Éveil musical



Motricité



Lectures



Activités en extérieur



Promenades en poussette

mais aussi rencontres et animations autour de la petite enfance.

Jouer
Partager
Grandir



Les matinées à Angrie

À Angrie, les rencontres ont lieu le **lundi de 9h30 à 11h30**, en **semaine paire**, à la bibliothèque, 8-10 rue de l'Église.

Prochaines dates :

- 14 et 28 septembre
- 12 octobre
- 9 et 23 novembre
- 7 décembre

Bébé lecteur

Des séances « bébé lecteur » sont également proposées à la bibliothèque à 10h, permettant aux enfants de découvrir le plaisir des histoires et des livres dès le plus jeune âge.



D'autres animations

D'autres animations sont organisées dans les communes du Candéen : Candé, Loiré, Chazé-sur-Argos et Challain-la-Potherie.

Au programme : éveil musical, motricité, matinées au jardin, rencontres avec les résidents de l'EHPAD, activités autour de la lecture...

Gratuit et ouvert à tous !

Le Relais Petite Enfance est un lieu privilégié pour se rencontrer, échanger et partager des moments conviviaux autour des jeunes enfants.

Renseignements et inscriptions :
02 41 94 42 87

AMICALE DES CHASSEURS

Club nature

Comme tous les ans depuis 2008, le club nature d'Angrie propose aux enfants de **CM1 et de CM2** qui sont scolarisés à l'école d'Angrie ou, qui sont scolarisés ailleurs mais qui habitent la commune, des activités manuelles en lien avec la nature.



C'est ludique et enrichissant



Les animations ont lieu pendant deux jours à chaque période de vacances scolaires, soit **10 jours par an**.



Il est demandé aux parents une participation de **10 €** par enfant et par an.



Pour toute inscription ou demande de renseignements, merci de vous adresser à **Michel Durchon**

☎ 07 71 77 42 09 | ✉ m.durchon@orange.fr

avant le **15 octobre**.

La nature,
un terrain de découvertes
pour nos enfants !

MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE

GROUPAMA | **AXA**
Ensemble pour votre santé

Protection pour votre Commune au cœur des priorités.



Angrie s'engage pour le bien-être de ses habitants :

une initiative conjointe pour faciliter et/ou améliorer l'accès à la santé de ses citoyens.

Face à la hausse constante des frais de santé et aux difficultés rencontrées par certains habitants pour accéder à une complémentaire santé, la commune d'Angrie a décidé d'agir concrètement en lançant une mutuelle santé communale.

Pour ce faire, une **réunion publique**, destinée à tous les habitants, est programmée le



Mardi 6 octobre 2026 à 18h00

📍 **Salle Saint Pierre à Angrie**

AXA et GROUPAMA présenteront, chacun leur tour, une complémentaire santé négociée permettant d'offrir à tous les habitants une couverture avantageuse.

Au programme de la réunion publique :



Présentation par AXA et GROUPAMA des enjeux de la santé pour les habitants d'Angrie, des initiatives envisagées et de toutes les options d'accompagnement proposées.



Un temps de parole sera ensuite consacré à l'expression des besoins des habitants et au partage d'expériences, afin de formuler des réponses adaptées : un dialogue constructif pour répondre aux préoccupations (coûts, remboursements, équilibre budgétaire, garanties de remboursement, assistance et les services).

Pourquoi et pour qui, Ma Protection pour votre Commune ?



Cette initiative vise à **proposer à tous** les habitants une couverture santé de qualité, accessible financièrement, sans conditions de ressources ni questionnaire médical, quel que soit l'âge ou la situation professionnelle.



Public concerné : tous les résidents de la commune – salariés sans mutuelle employeur, retraités, indépendants ou sans emploi peuvent adhérer.



Simplifier les démarches : accompagnement et suivi par un interlocuteur soit d'AXA soit de GROUPAMA en proximité locale.

À Angrie,
la santé est l'affaire de tous !

Des habitants
mieux protégés

Une commune
plus solidaire

Un avenir
en meilleure santé



ENTREPRISES

Notre commune accueille
un nouvel entrepreneur !

Cindy Jouglain

vient d'installer son activité sur la commune. Spécialisée dans l'accompagnement holistique et le bien-être, elle vous propose un suivi personnalisé pour retrouver énergie, équilibre et harmonie.

☎ 06 99 52 34 66

✉ cindyjouglaing@yahoo.com

🌐 cindyjouglaing.fr

📱 cindyjouglaing

Nous lui souhaitons
la bienvenue !

Au plaisir de la rencontrer !



AGENDA

23 Septembre : Concours de belote - Club de l'espérance- Loiré

1er Octobre : Projection du film "L'enfant du Désert" - 14h30 - Salle Beaulieu à Candé

8 Octobre : Récré des bébés - ESC - 9h30 / 12h - Salle St Pierre

9 Octobre : Grand concours de belote "à la viande" - Club de l'espérance - Salle St Pierre

16 Octobre : Sortie aux Ducs d'Angers - ESC- 19h /23h - Départs de Candé et Chazé- Inscription obligatoire

20 Octobre : Lecture musicale - ESC - 20h - Bibliothèque Angrie - Inscription au 02.41.94.19.40

25 Octobre : Spectacle " Bienheureux Noël Pinot " - Club de l'espérance- 14h30- Salle de l'Argerie au Louroux Béconnais - inscription obligatoire

27 Octobre : Ballade contée - ESC- 10h30 /11h30 Bois de la Pentière



Denise a fêté ses 100 ans !

C'est avec beaucoup d'émotion et de plaisir que nous célébrons aujourd'hui un anniversaire tout à fait exceptionnel : 100 ans. Un siècle de vie, de souvenirs, de rencontres, de travail, de joies et aussi d'épreuves. Arrivée à Angrie à l'âge de 2 ans, elle est restée une véritable angrienne. Avec Pierre, son époux, lui aussi angrien, ils ont construit leur vie à La Bellangeraie, où ils ont travaillé, tous les deux, pendant de nombreuses années, au rythme des saisons et du métier d'agriculteur.

De leur union sont nés trois enfants. Une famille qui a grandi à Angrie et qui fait, aujourd'hui, partie de l'histoire de notre commune.

En 1988, est venu le temps de la retraite. Ils ont alors quitté la ferme pour s'installer dans le bourg, sans pour autant quitter la vie angrienne.

Aujourd'hui, nous célébrons bien plus qu'un anniversaire : une vie, une famille, une histoire profondément liées à Angrie.

Au nom du CCAS, nous lui souhaitons un très heureux centième anniversaire.

Joyeux anniversaire, Denise !

OCTOBRE ROSE

DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026

3ème édition RANDONNÉE OCTOBRE ROSE ANGRIE

la profit de la ligue Contre le Cancer 49

Stand de prévention

8€ / Adulte
4€ / Enfant -12 ans

12 km
6 km

départs : 8h30 à 10h

CAFÉ AU DÉPART
PAVILLONNEMENT SUR PARCOURS
REPAS À L'ARRIVÉE - À PARTIR DE 11 HEURES -
Apéro / Mariottes Moine - chipolatas / Fromage dessert

Inscription sur helloasso.com ou sur place : Terrain de loisirs de l'Arche entre Angrie et Candé.

RENSEIGNEMENTS : 06.60.80.28.66 - octobrerose.angrie@gmail.com

Logos partenaires : AIEP, La Ligue contre le Cancer, Maison de Santé de Candé, etc.

VIE COMMUNALE

Suite aux signalements d'administrés, une opération de dératisation est en cours dans le bourg de la commune. C'est une intervention préventive et ciblée. Il n'y a pas d'invasion de rats constatée à ce jour.



Afin de limiter la présence de rongeurs, chacun est invité à veiller à la bonne gestion des déchets et à ne pas laisser de sacs ou de détritus à proximité des espaces publics. L'entretien régulier des jardins et des espaces verts contribue également à limiter les endroits favorables à leur installation.

Merci par avance de votre coopération.

DÉPÔTS SAUVAGES : ÇA SUFFIT !

Ces incivilités se répètent **beaucoup trop souvent** autour des conteneurs de la commune.

Déposer ses déchets au pied des colonnes, alors que celles-ci sont destinées au tri, est inadmissible et dégrade notre cadre de vie.

Les containers de vêtements étant fermés...
ABC s'est organisé pour récupérer les vêtements en déchetterie.
Merci de ne pas déposer de vêtements au pied des containers.

RAPPEL : abandonner des déchets en dehors des emplacements prévus est **puni par la loi**.
Depuis juin 2026, selon les circonstances, les amendes peuvent aller jusqu'à **1500 €**, voire davantage en cas de récidive.

La confiscation du véhicule ayant servi au dépôt peut également être prononcée dans certains cas.

Les ordures ménagères n'ont pas leur place au pied des containers de tri !
Si les conteneurs sont pleins, merci d'utiliser un autre point de collecte ou de contacter le service compétent.

CONTACT

Horaires d'ouverture de la mairie
→ lundi et mardi : 9h00 – 12h30
→ vendredi : 14h00 – 17h30
→ samedi (semaine paire) : 9h00 – 12h00

☎ 02 41 92 00 05
✉ contact@angrie.fr

📘 📷 Commune d'Angrie

Direction de la publication : commission Communication Rédaction : service administratif, élus Visuels : Angrie Impressions : mairie Nombre d'exemplaires : 420 Dépôt légal : à parution Distribution : la Poste

